



crèche parentale, 1 passage des vigneron, 92330 Sceaux

## CHARTRE DU PARENT

La crèche « Les Fripounnets » n'est pas une crèche comme les autres : c'est une crèche parentale, c'est-à-dire un mode d'accueil associatif assuré à la fois par des salariés et par les parents. Ce fonctionnement spécifique a deux conséquences principales :

- Humainement, la crèche offre un cadre où priment la **chaleur humaine**, l'**entraide** et le **respect** de tous - enfants, parents, professionnelles.
- Concrètement, l'**engagement fort de tous les parents est nécessaire** au bon fonctionnement de la crèche.

### UNE IMPLICATION IMPORTANTE DES PARENTS TOUTE L'ANNEE

Les parents ont toute leur place à la crèche, auprès des enfants mais aussi dans la logistique de la crèche. Leur engagement est multiple :

- **Des permanences** : chaque famille assure une permanence d'une demi-journée/semaine à la crèche (*cf.* chap. La permanence, mode d'emploi)
- **Des réunions obligatoires** : outre l'Assemblée Générale annuelle, une dizaine de réunions sont organisées chaque année, en soirée. Lors des réunions « pédagogiques », on échange sur la vie des enfants à la crèche grâce au croisement des regards de chacun -parents et professionnels- pour mieux comprendre ensemble ce qui se joue chez le tout-petit. Lors des réunions « de fonctionnement », on prend les décisions indispensables à l'administration de la crèche.
- **Le recrutement de nouvelles familles** : une à huit fois par an (en fonction des besoins), certains parents « auditionnent » les familles qui souhaitent intégrer la crèche.
- **Une participation à l'administration de la crèche** : certaines familles assurent les postes du bureau de l'association (présidence, secrétariat, trésorerie, gestion des personnels, contrats des familles) ; d'autres familles assurent des

postes annexes mais importants pour la vie de la crèche (courses, travaux, restauration, événementiel)

- **Des coups de main ponctuels** : les parents sont requis pour le grand ménage d'été, les éventuels travaux de bricolage, de couture...

⇒ Par ailleurs, il est important que les parents s'intéressent au fonctionnement quotidien de la crèche et donnent un coup de main si besoin, même si ce n'est pas leur jour de permanence. Demander aux professionnelles si elles n'ont besoin de rien, changer une ampoule, vider la poubelle, rester 30 minutes de plus à la crèche pour s'occuper des enfants le soir, remplacer de temps en temps au pied levé une salariée absente : **cette attitude serviable au quotidien** est à la fois plaisante et indispensable au bon fonctionnement de notre crèche associative, particulièrement les jours où du personnel manque et surtout à la qualité d'accueil des enfants au quotidien.

### MATIN ET SOIR : DES ECHANGES AGREABLES ET INDISPENSABLES

Parents et enfants sont toujours les bienvenus à la crèche, dans une atmosphère conviviale. Afin que cette ambiance sympathique subsiste...

- Il est demandé aux parents d'être **ponctuels** le matin quand ils accompagnent leur enfant à la crèche et le soir lorsqu'ils le retrouvent. L'accueil se fait entre 8 heures et 9 heures 30 maximum. Le soir, le parent doit venir chercher son enfant avant 18 heures 30 dernier carat, 10 minutes plus tôt s'il souhaite discuter de la journée de l'enfant avec l'équipe.
- Matin et soir, il est important que le parent prenne le temps **d'informer les membres de l'équipe de l'état général de son enfant** : a-t-il passé une bonne journée / une bonne nuit ? Est-il en forme, enrhumé, fatigué ? Cet échange permet à l'enfant d'être sécurisé lors de ce passage de relais et aux adultes d'avoir les informations nécessaires pour accompagner au mieux ce dernier durant sa journée à la crèche.
- Le parent ouvre **la porte avec sa clé**, afin d'éviter de sonner et de réveiller les bébés qui dorment. Il **inscrit ses horaires réelles** matin et soir.
- Enfin, la **politesse** de tous aide à la bonne humeur générale.

### LA PERMANENCE, MODE D'EMPLOI

**Lors de la permanence du matin (9h00-13h00)** le rôle du parent consiste à :

- participer aux jeux des enfants, éventuellement sortir avec un groupe au parc ou à la boulangerie,

- si besoin, préparer les enfants à passer à table (lavage de mains, bavoirs), les accompagner pendant et après le repas (lavage de mains, de dents, débarbouillage),
- s'acquitter des « tâches du jour » (cf. planning des tâches affiché dans la cuisine).

**Lors de la permanence de l'après midi (14h30-18h30)**, le rôle du parent consiste à :

- si besoin, préparer les enfants à passer à table (lavage de mains, bavoirs), les accompagner pendant et après le goûter (débarbouillage),
- participer aux jeux des enfants, éventuellement sortir au parc avec un groupe
- vers 16 heures, proposer de l'eau aux enfants,
- s'acquitter des « tâches du jour » (cf. planning des tâches),
- à 18 heures 30, faire partir les professionnelles même s'il reste un enfant puis attendre que le parent ait récupéré sa progéniture.

A la crèche des Fripounnets, chaque famille est accueillie avec sa personnalité, son histoire et ses habitudes, dans le respect de ses valeurs éducatives et de ses singularités. Néanmoins, la crèche n'est pas la maison et lors de la permanence, il y a des règles à respecter, des attitudes à privilégier et d'autres à éviter :

- **Le rôle du parent de permanence n'est pas de remplacer les salariées (même s'il les aide) mais avant tout de jouer, d'interagir, bref, de partager des moments empreints de plaisir avec les enfants.** Les discussions entre adultes, coups de fil perso... passent donc après. Le parent est invité à s'asseoir par terre et à partager des moments de jeux avec son enfant et les autres enfants (dans la mesure où son enfant lui en laisse la possibilité !) Déguisements, vélos, poussettes, train... : bien des jouets sont rangés, il ne faut pas hésiter à demander à un salarié de les sortir. **Retenez surtout que la présence rassurante au sol du parent, à la hauteur de l'enfant, est un regard disponible et attentif en plus qui est essentiel et qui permet à l'enfant de vivre pleinement son aventure à la crèche !**
- **Donner l'exemple.** Le parent de permanence ne doit pas s'asseoir sur les tables, ni crier sur les enfants, ni les taper bien sûr, ni s'en moquer, même gentiment. A la crèche, les adultes s'efforcent de parler doucement, de ranger les jouets après s'en être servi et invitent les enfants à faire de même. Et tout cela avec bienveillance et dans la bonne humeur !
- **Ne pas culpabiliser l'enfant pour lui expliquer les règles.** Le parent a le droit de verbaliser les règles de la crèche aux enfants : les grands ne vont pas dans

l'espace des bébés, on donne la main aux adultes dans la rue lors d'une sortie, on ne joue pas dans la salle de bains, on ne tape pas, on ne mord pas... Ceci dit, évitez les phrases du type « tu es méchant » ou « tu n'es pas gentil ». Mieux vaut dire « Je ne suis pas d'accord avec ce comportement » et poser des mots sur les ressentis de l'enfant. A la crèche des Fripounnets, les adultes ne punissent pas, ils posent le cadre avec des limites contenantantes et structurantes pour l'enfant, adaptées à son âge et à ses capacités de compréhension.

- **Eviter d'émettre des jugements.** Les enfants entendent et captent tout : en leur présence, on évitera donc les réflexions négatives sur un enfant, un parent ou une professionnelle. On évitera également d'exprimer ses préférences pour tel enfant, telle salariée... Les remarques positives ou négatives sur les modes de vie ou les choix éducatifs des autres parents sont à proscrire aussi.
- **Ne pas laisser les salariées seules avec les enfants quand les Educatrices de Jeunes Enfants (EJE) sont absentes.** En l'absence des salariés responsables de la crèche, le parent de permanence est en effet le seul responsable légal de tous les enfants de la crèche. Concrètement, cela signifie que le parent ne doit en aucun cas quitter la crèche. Lors d'une promenade à l'extérieur, si les EJE ne font pas partie des accompagnateurs, le parent ne doit pas laisser la salariée seule avec les enfants.
- **Le parent n'est pas autorisé à changer la couche** des enfants (sauf du sien).
- **Lors des sorties, la sécurité prime :** tous les enfants doivent tenir la main d'un adulte ou être attachés dans la poussette. On les prévient de cette règle avant de partir et... on ne fait aucune exception.

## BON A SAVOIR

- Les parents ne doivent pas hésiter à **interpeller les professionnelles** ou les membres du bureau sur les points qui leur paraissent obscurs.
- Les documents intitulés « **projet pédagogique** » et « **règlement de fonctionnement** » contiennent davantage d'informations sur le fonctionnement de la crèche, et notamment sur le rôle des parents : à lire absolument !
- Une **exclusion** de la famille peut être prononcée en cas de non-respect du règlement de fonctionnement ou en cas de faute grave nuisant au bien-être des enfants.